

# BUSSIÈRE-GALANT & ST NICOLAS COURBEFY

## BULLETIN MUNICIPAL

Juillet / N°17 • 2016

### SOMMAIRE

#### L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL / p.3

- Le mot du maire / p.2
- Budget communal / p.3-4
- Affaires en cours / p.5-6
- Divers / p.7

#### ESPACE HERMELINE / p.08

- Programme / p.09

#### ACTUALITÉS de la communauté de communes des Monts de Châlus / p.10-11

#### ZOOM SUR... / p.12

- Les landes de la Haute Renaudie / p.12-13
- Elephant Haven / p.13

#### BON À SAVOIR / p.14

- La Mission Locale Rurale p.14

#### VIE ASSOCIATIVE / p.15

- L'association des « jardiniers de Bussière » / p.15
- OMNIBUSS / p.15

#### TEMPS FORTS / p.16

# LE MOT du MAIRE

## Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos engagements, nous avons lancé fin janvier le site internet de la commune « [www.bussiere-galant.fr](http://www.bussiere-galant.fr) ». Réalisé à moindre coût, grâce à une forte implication de l'équipe municipale, c'est d'abord un moyen d'information pour faire découvrir ou redécouvrir notre commune, ses services et son patrimoine; recenser toutes les entreprises, les activités commerciales et artisanales; présenter les associations et informer sur leurs manifestations; rendre compte régulièrement de l'activité du conseil municipal et de l'avancée des opérations communales. Dans le même temps, un nouveau logo a été élaboré grâce à la participation des enfants des écoles. Avec l'appui d'un graphiste professionnel, à partir des dessins réalisés par les enfants une nouvelle charte graphique a été déclinée. Elle rassemble les dominantes issues des différentes propositions : trois couleurs avec le bleu, le vert et le jaune, la feuille de châtaignier et la châtaigne-fruit. Je remercie les employées communales qui interviennent dans le cadre des activités périscolaires ainsi que les enfants pour leur intérêt et la qualité du travail réalisé.

S'agissant de l'activité communale, le 1er semestre est marqué traditionnellement par l'élaboration du budget dont vous trouverez une présentation détaillée ci-après. Depuis 2014, les recettes ont chuté de plus de 50 000 € (baisse des dotations de l'Etat) soit l'équivalent du coût moyen de 2 emplois à temps plein. Parallèlement, nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré certaines contraintes qui nous subissons (évolution des normes, mise en place de nouveaux rythmes scolaires...). Dans ce contexte, nous dégagons toujours un autofinancement qui nous permet d'engager de nouvelles opérations dont l'objectif principal est le maintien à niveau de nos services et de nos équipements communaux.

Autre sujet de préoccupation, la question de la reprise de notre cabinet médical. De sérieuses perspectives de poursuite de l'activité sont en cours et nous avons décidé de solliciter un cabinet spécialisé pour accompagner l'installation d'un nouveau médecin. Nous étudierons

toutes les solutions pour faciliter cette reprise et notamment l'évolution en Maison de santé dans le cadre d'un pôle de santé qui pourrait être créé avec tous les professionnels présents sur la communauté de communes des Monts de Châlus.

Notre communauté de communes qui vient de lancer un chantier important avec la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Là aussi, l'évolution réglementaire qui vise principalement à préserver les espaces agricoles et l'environnement, va conduire à diminuer fortement et à concentrer les terrains constructibles autour des parties déjà urbanisées.

Autre chantier important de la communauté de communes c'est le projet de fusion avec la communauté de communes du Pays de Nexon et l'attribution de nouvelles compétences : l'eau, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques ... Il est clair que les délais imposés par la loi n'ont pas facilité l'engagement d'un débat qui aurait mérité plus de temps pour mesurer toutes les conséquences de cette évolution.

Dans le contexte que nous connaissons de fracture sociale, de fracture économique et de fracture politique, sans préjugé de l'avenir, loin des discours convenus, je veux croire que la commune restera le pivot de la vie démocratique et le premier lien de proximité avec les habitants. Sinon comment au quotidien faire vivre nos communes en s'éloignant les uns des autres, comment mobiliser et garder des élus de terrain qui connaissent leur commune ?

Un récent sondage réalisé pour l'Association des Maires de France montre d'ailleurs que 3 français sur 4 sont fortement attachés à la commune, n'en déplaise aux chantres des regroupements territoriaux à tout va (après le regroupement des cantons et des régions), la commune reste une idée d'avenir.

## Bel été à tous

Le Maire  
**Emmanuel DEXET**

# LE MOT du MAIRE Délégué



Mes chers amis,

Nous voici déjà en été, après avoir subi un printemps bien trop pluvieux ! Néanmoins nous ne pouvons avoir l'indécence de nous plaindre, d'autres régions ont vécu des événements catastrophiques. Des femmes, des hommes, des enfants ont perdu leurs repères, leurs toits, leurs souvenirs et certains leur vie. D'autres situations de violences extrêmes ont elles aussi perturbé et accablé les

habitants d'Ile de France, et notamment les Parisiens. Ils ont vécu et vivent encore entourés de vitrines brisées, de façades d'immeubles détruites, de débris dans les rues ; certains se rendent à leur travail avec difficultés, ils sont épuisés manquent de sommeil et empruntent les transports en commun dans des conditions inacceptables, voire bestiales !

Loin de ce climat délétère, nous sommes assez privilégiés de vivre dans des conditions de normalité.

Ici les dernières nouvelles sont plutôt joyeuses : le son des cloches, matin, midi et soir, apportent un peu de vie au cœur de notre petite commune et les échos que nous avons reçus, Frédéric Moreau et moi-même sont très positifs.

Une autre nouveauté s'annonce, un couple belge vient de faire l'acquisition de la propriété de Rétabout ; ils sont à ce jour occupés à peaufiner leur projet et à remplir toutes les démarches administratives nécessaires. Ils vont implanter à Rétabout une « maison de retraite » pour éléphants en fin de vie après une « carrière dans les cirques ».

Ce projet en cours de réalisation est tout à fait pertinent car il serait le seul en France et il est né d'une idée généreuse. C'est pourquoi nous adressons, avec Fred, nos vœux de réussite à ce jeune couple.

Quelques mots aussi du repas des Anciens, tous ensemble nous avons passé une excellente journée, dans la bonne humeur et autour d'un bon repas concocté par le restaurant situé au bourg de Bussière-Galant « le Limousin ».

Une dernière note positive est à mettre en valeur ; le 18 Juin dernier la Fête des Voisins a de nouveau été organisée, suite à l'initiative de Béatrice Roche prise en 2015.

Heureux de se retrouver, d'échanger, en bref de passer de bons moments ensemble autour des plats préparés par chacun des présents, c'est un « événement festif » à pérenniser !

A toutes et à tous, Fred et moi vous souhaitons un excellent été, ensoleillé et heureux.

**Bernard GUILHEM**



# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL



Depuis la dernière édition du Bulletin Municipal en janvier 2016, **le Conseil Municipal** s'est réuni à 4 reprises (le 18 février, le 23 mars, le 06 avril et le 26 mai).

## BUDGET COMMUNAL

La réunion du 6 avril 2016 a été consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2015 et au vote du budget 2016.

Sont présentés les comptes administratifs 2015, les comptes de gestion 2015 et les budgets primitifs 2016 de la commune concernant le budget principal et les deux budgets annexes : Assainissement et le SPIC de l'Espace Hermeline.

### I – Les budgets annexes

► **Le budget d'assainissement** s'équilibre à hauteur de **51 922€** en fonctionnement et à **86 360€** en investissement.

**Il n'y a pas d'évolution notable, sachant qu'à partir de 2018, la compétence assainissement devrait être transférée à la communauté de communes.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par le coût du contrat avec la SAUR pour assurer le suivi et le contrôle des stations d'épuration de la commune (22 000 € prévus) et la dotation aux amortissements (12 735 €).

Les recettes sont constituées par les produits des services du domaine constitués par : les redevances d'assainissement (16 600 €), la contribution du budget principal (5 000 €) et les taxes de raccordement (4 000 €). Est inscrit également une subvention de l'agence de bassin de 5 000 €. L'excédent reporté 2015 est égal à 19 329 €.

Au budget d'investissement sont inscrits l'achèvement de l'étude des réseaux d'assainissement du bourg et de la gare, ainsi que divers raccordements au réseau. L'étude évaluée à 47 000€ TTC (dont 15 000€ réalisés en 2015) est subventionnée à 70% du coût HT par des aides de l'Agence Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Hte-Vienne.

► **Le budget du SPIC  
Espace Hermeline.**

Ce budget est présenté H.T, s'agissant de la gestion d'activités à vocation commerciale.

L'année 2015 a été marquée par la maîtrise des charges à caractère général à hauteur de 65 000€. L'année 2016 sera centrée sur les charges de personnel (évaluées à 140 000€) afin de les mettre en adéquation avec le niveau réel des activités. Le recrutement d'emplois aidés

(emplois d'avenir) sera également privilégié. L'objectif est de contenir la participation de la commune à l'équilibre de ce budget, cette somme correspondant à la contrepartie du coût des activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (évaluées à 30 000 €).

**La section de fonctionnement** s'équilibre ainsi à **264 740€**.

Les dépenses concernent à 53% les charges de personnel (3 employés permanents dont deux en emploi d'avenir et une quinzaine saisonniers) pour 140 000€. Les autres charges égales à 65 000€ concernent les dépenses de communication et promotion (dépliant, insertion publicitaire...), les prestations externes pour l'entretien du parc aventure dans les arbres et de l'infrastructure vélorail (voie ferrée, matériel vélorails, assurances...) et enfin les charges courantes (électricité, eau, téléphone, petits équipements...). A noter la dotation aux amortissements inscrite à hauteur de 14 710€ (5% du budget).

L'équilibre du budget est assuré par les produits issus de la gestion des activités (vélorail, parcours aventure dans les arbres, buvette, camping, mini-golf, tennis...) évalués à 213 060€ HT, l'aide de l'État pour les deux emplois d'avenir (21 680€, aide de 75%) et une participation du budget général de la commune à hauteur de 30 000 €.

**La section d'investissement s'établit à 91 917€.**

Concernant le budget d'investissement de nouvelles dispositions de loi de finances 2016 permettent de neutraliser l'amortissement lié à de nouveaux investissements. Sont ainsi inscrites sur ce budget pour un montant de 57 000 € H.T, les dépenses prévues pour l'aménagement des wagons postaux dans le cadre du réseau de sites du PNR Périgord Limousin. Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.

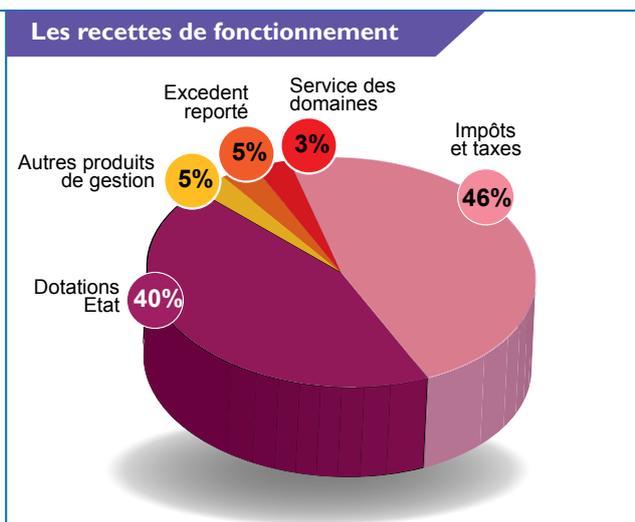
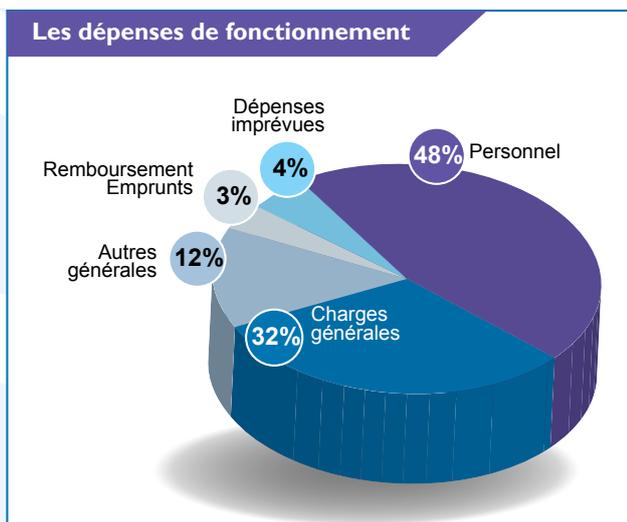
Le Parc prend en charge l'élaboration et la mise en place des dispositifs d'exposition (vitrine, borne interactive...), la commune prend à sa charge la mise en accessibilité des wagons (implantation d'un monte personne), des cheminements et la signalétique, les accès aux différents réseaux (électricité...). Cette opération devrait bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 79 % (programme Européen Leader, Région...).

### II – Le budget principal

**Le budget principal** s'équilibre à hauteur de **1 146 671€** en fonctionnement et à **578 308€** en investissement.

#### **LE FONCTIONNEMENT 2016**

**Après une baisse simultanée importante des recettes fiscales et des dotations en 2014** (moins 33 000€ au total), le budget 2015 a été marqué par un rattrapage



des recettes dues à des compensations complémentaires de l'Etat. Les dépenses de personnel ont été impactées par plusieurs arrêts maladie de longue durée (non remboursés en totalité), et leur remplacement par du personnel en contrats aidés. Néanmoins, grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement courantes, la réalisation 2015 du budget de fonctionnement permet un excédent en amélioration : + 56 718 € (contre + 3 307€ en 2014).

#### Le budget 2016 est reconduit quasiment à l'identique.

A noter, l'intégration au budget principal des dépenses affectées au Centre Communal d'Action Sociale qui ne fait plus l'objet d'un budget annexe. Les dépenses concernent principalement la distribution de colis de Noël et l'organisation d'un repas de fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70 ans résidentes sur la commune (environ 300 en 2015). Enfin, ce budget 2016 devrait connaître une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de plus de 16 000€ et une stabilité des recettes fiscales qui reste à confirmer par l'Etat.

■ Au final, l'autofinancement brut de la commune tend à augmenter pour s'établir à **174 908€ (119 686 € en 2015)**.

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 970 607 €** réparties de la manière suivante :

- 48% pour les charges de personnel (470 000 €) reconduites au même niveau que 2015. Ce taux est toujours en dessous de la moyenne départementale pour les communes de même importance.
- 32% pour les charges à caractère général (315 000 €) : énergie, électricité, fournitures, maintenance, assurances, alimentation générale, transports collectifs... Ce chapitre évolue d'environ 10 000€ avec l'intégration du budget CCAS.
- 12% pour les autres charges (120 157€): participations au SPIC Hermeline, au Service Départemental d'Incendie et Secours, subventions aux associations (7 870€)....
- 3% pour les intérêts des emprunts (31 054 €),
- 4% pour les dépenses imprévues (34 396 €).

■ Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 146 671 € et proviennent pour :

- 46% des impôts et taxes (530 236€), sur la base d'une évolution de 1% des taux de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et le foncier non bâti,
- 40% des dotations de l'Etat (460 635 € en diminution de 16 000 €),
- 3% des produits des services des domaines (33 050 €) : location des salles, cantines scolaires....
- 5% des autres produits de gestion (62 839€): locations immobilières, fermages....
- l'excédent reporté 2015 est égal à 59 911 €.

## L'INVESTISSEMENT 2015

■ **Les dépenses réelles d'investissement 2016 s'établissent à 466 162€ TTC** réparties pour :

- 389 234€ sur les opérations reportées ou nouvelles,
- 10 000€ pour les dépenses imprévues
- 66 928€ pour le remboursement du capital des emprunts en cours.

Ce programme est financé à :

- 43% par l'autofinancement,
- 42% par les subventions obtenues (Europe, Etat, Région, Département),
- 8% par les recettes affectées à l'investissement (FCTVA, Taxe Locale d'Equipement...),
- 7% par le recours à un prêt relais TVA (30 800€).

■ **Le programme d'investissement 2016** sera marqué par **l'achèvement des opérations lancées** : aménagement de la voirie, des réseaux et mise en accessibilité du chemin de la Chateline (51 821 €), fonds de concours de la commune à la réimplantation de l'activité boucherie charcuterie (30 000 €), rénovation du cadastre Napoléonien (6 168 €) et l'implantation d'une nouvelle signalétique des commerces et services (15 000€) après l'achèvement de la numérotation des habitations.

■ **Les opérations nouvelles** concerneront en priorité la maintenance et la mise à niveau des équipements communaux avec trois programmes principaux concernant :

- **L'Espace Hermeline** : suite à l'étude réalisée en 2015 (6 720€) l'aménagement du bassin de décantation du plan d'eau et de la mise aux normes accessibilité du moine (57 600€) et la participation à l'aménagement des wagons postaux (11 902€).
- **Les bâtiments communaux** : électrification des cloches de St Nicolas (8 170 €), mise aux normes de l'école de la gare (42 000€, 1ère tranche), changement du mode de chauffage et l'isolation de la salle des associations (40 000€)
- **L'entretien annuel de la voirie communale** est également prévu à hauteur de 43 828€ subventionné à 45%.

Enfin, dans la perspective de l'aménagement du quartier de la Gare, sont inscrits l'acquisition d'anciens terrains SNCF (20 000€) ainsi qu'une 1ère tranche pour l'aménagement des réseaux et la voirie d'accès au futur programme de logements adoptés de l'ODHAC (20 000 €).



## Affaires en cours :

### ► Suite diagnostic de maîtrise des énergies réalisé par le SEHV



■ Suite à l'analyse du SEHV des dépenses énergétiques de la commune, deux pistes d'améliorations ont été retenues : L'entretien des quatre chaudières fioul de la commune (écoles bourg et gare, garderie bourg, Mairie/logement) sera réalisé par l'entreprise BOULESTEIX Sébastien, elles seront programmées au mieux afin de limiter les consommations d'énergie inutiles.

Le syndicat Énergies Haute-Vienne propose également une évolution du contrat d'entretien d'éclairage public confié actuellement à l'entreprise Allez avec un programme progressif de changement des ampoules existantes par des «basse consommation», de gestion des amplitudes nocturnes d'éclairage, le renouvellement des éclairages festifs de fin d'année.

Le changement complet des ampoules des points lumineux actuels (au nombre de 150) a été évalué à 88 000 € H.T subventionnable à 80%. Toutes ces propositions seront étudiées en commission.

Sur la même thématique, le PNR Périgord-Limousin se propose d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et recense les bâtiments publics des communes susceptibles d'accueillir ce type d'installation. Il sera proposé le bâtiment de l'atelier.

### ► Acquisition terrains SNCF

■ Afin de disposer de réserves foncières visant à permettre un aménagement futur du quartier de la gare, la commune a décidé de se porter acquéreur de terrains SNCF situés en continuité du bâtiment proprement dit de la gare. Après division parcellaire, l'acquisition porte sur deux parcelles l'une de 491 m<sup>2</sup> (anciens jardins SNCF) et une autre parcelle de 3 296 m<sup>2</sup> (anciens ateliers SNCF). Suite à l'avis de France Domaine, le prix de vente des terrains est évalué à 4€/m<sup>2</sup> soit un montant total estimé à 15 148 € hors frais d'enregistrement et frais de notaire. Le Conseil municipal valide cette acquisition, l'acte notarié devant intervenir d'ici la fin de l'année. La commune aura obligation d'implanter une clôture afin de protéger l'emprise des voies SNCF.



### ► Programme ODHAC de quatre logements adaptés

■ En ce qui concerne les logements adaptés sur le terrain communal de la gare, l'implantation en face à face a été validée.

Il convient d'étudier maintenant, l'aménagement de la voirie et des accès aux divers réseaux (eau, électricité, éclairage public, assainissement, téléphone...) dans la perspective de la desserte de tout le terrain communal à lotir. Une étude technique va être élaborée par l'Agence Technique Départementale pour laquelle, il est nécessaire de procéder à un relevé topographique du terrain (réalisé par le cabinet BRISSET pour un montant de 1 600€). Les travaux devront impérativement commencer avant juin 2017. Une convention de partenariat va être signée entre la commune, le département et l'ODHAC. La commune participera à hauteur de 10 000 € par logement déduction faite du montant de l'apport du terrain et des travaux réseaux et voirie réalisés. Un agent de convivialité devra également être désigné qui pourrait être mutualisé au niveau intercommunal sachant que plusieurs projets identiques sont programmés sur des communes voisines.



### ► Valorisation des Biens de section

■ Les apprentis d'Auteuil sont intervenus du 7 au 11 mars 2016 pour achever la passerelle d'accès à la partie humide de la lande de la Haute-Renaudie. Le chemin de randonnée des « Bergères » est en cours d'inscription au PDIPR, l'association OMNIBUSS a réalisé un balisage du chantier le 3 avril dernier. Des portillons ont été aménagés pour permettre le passage dans les landes réhabilitées.

Les parties forestières relève du régime forestier mise en œuvre par l'Office National des Forêt. Il est décidé d'engager une convention ponctuelle avec l'ONF pour procéder à la vente et l'entretien de parties boisées sur le bien de section du Fournial.

Afin d'achever le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de section de Chambertie et du Fournial, des régularisations sont à réaliser. Les procédures correspondantes sont engagées (bornage des parcelles concernées) et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année.

De même, pour les parties à vocation agricole, un partenariat sera sollicité auprès de la Safer pour mettre en place des conventions de mise à disposition des terrains aujourd'hui exploités.

Afin de valoriser les sentiers de la commune inscrits au PDIPR, le Conseil départemental propose l'installation de panneaux de présentation de ces sentiers. Il est



décidé d'implanter 3 panneaux : un au départ du sentier des sources de la Dronne, un au départ du sentier des demoiselles (point de vue de Courbefy) et le dernier à l'Espace de loisirs Hermeline. Un panneau sera prise en charge par le Département (1500€/panneau), les panneaux supplémentaires peuvent bénéficier d'une subvention de 25%.



### ► Personnel communal : Avancée Document Unique et organisation du personnel communal

■ La commune a l'obligation réglementaire de mettre en œuvre un **document unique sur la prévention des risques professionnels**. La mise en forme de ce document a été assurée sur la base des outils numériques proposés par le CDG 87 qui comporte deux parties :

- la réalisation d'une évaluation des risques professionnels à partir du recensement réalisé par chaque service (Ecoles / Mairie / Atelier municipal / Espace de loisirs Hermeline).
- la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention par unité de travail : Cimetière, Espaces-verts, Ecoles, Voirie, Administratif, Animation/Tourisme, Entretien locaux, Bâtiment – Entretien – Matériel

La mise en place d'un système documentaire a été engagée à partir des documents types disponibles auprès du Centre de Gestion (fiche des produits utilisés,...).

Le projet de plan d'actions sera transmis au Centre de Gestion pour avis et observations.

Il sera soumis à l'avis préalable du CHS du Centre de gestion avant transmission au Fonds national de prévention. Compte tenu de l'évolution des effectifs, il est confirmé que les enfants de la grande section seront affectés à l'école primaire. Cela engendre une nouvelle affectation du personnel communal intervenant dans les écoles. Environ 400 heures/agent devront être ajoutées pour assurer le bon encadrement des activités scolaires et périscolaires. Les horaires du périscolaires ne seront pas modifiés, le fonctionnement actuel apportant satisfaction.

## Nouvelles opérations

### ► Achèvement opérations 2015 :

- L'étude et le diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg et de la gare est en cours de finalisation par le cabinet d'étude LARBRE. Le rendu final fera l'objet d'une présentation prochainement.
- Programme de numérotation des habitations : Suite à une dernière réunion de la commission en charge de la numérotation le 14 avril dernier, les dernières difficultés ont été résolues ; il a été décidé d'installer des panneaux indiquant les numéros des habitations au niveau des croisements. Les panneaux de village vont évoluer et seront complétés si besoin .
- L'aménagement accessibilité PMR et la voie d'accès de La Chateline sont terminés, La société LORRUO a adressé un courrier de remerciements pour la réalisation de ces travaux de voirie. La mise en service de la chaîne d'embouteillage devrait intervenir d'ici la fin d'année après les derniers contrôles des services compétents.



### ► Lancement nouvelles opérations :

- L'électrification des cloches de St Nicolas-Courbefy a été réalisé (sonneries 8h – 12h – 19h)
- Le bornage des terrains SNCF à la gare a également été réalisé, la signature de l'acte notarié devrait intervenir d'ici la fin de l'année.
- Aménagement terrain de la Gare/Programme de logements adaptés pour personnes âgées : Un relevé topographique du terrain a été réalisé. Dans la perspective de la desserte de tout le terrain communal, une étude technique a été élaborée par l'Agence Technique Départementale afin d'étudier l'aménagement de la voirie et des accès aux divers réseaux (eau, électricité, éclairage public, assainissement, téléphone...). Afin de déposer un permis de lotir un maître d'œuvre doit être désigné. Un appel d'offre sera lancé dès que possible.
- Plusieurs opérations inscrites au budget sont programmées pour la rentrée 2016 : Changement du mode de chauffage et isolation de la salle des associations, changement de la gazinière de l'école de la gare, les fours seront électriques et le piano de cuisson sera au gaz, ravalement de la façade du bâtiment communal « Restaurant Le Limousin », implantation d'une nouvelle signalétique des commerces et des services.



Commune de Bussière-Galant



## DIVERS :

### ► Nouveau logo de la commune et charte graphique



- Dans le cadre des activités périscolaires, les enfants des écoles ont réfléchi sur la création d'un nouveau logo pour la commune. A partir des dessins réalisés par les enfants, un logo de base a été retenu par le conseil municipal. Lors de la cérémonie des vœux, les habitants ont été invités à

exprimer leur choix à partir de deux principales propositions. Un graphiste a été sollicité pour finaliser le nouveau logo communal et la charte graphique. Une réunion de présentation avec la presse a été organisée le 07 avril 2016. Les écoliers ont esquissé les atouts qui symbolisent la commune, encadrés par Laurence, Valérie, Sylvianne, Nour et Corinne. Ils ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage et à partir de leurs dessins. Trois couleurs prédominantes ont été retenues : le bleu de l'eau, le vert de la forêt et le jaune pour le soleil. Deux atouts : la feuille de châtaignier et la châtaigne-fruit. A partir de ces éléments et inspiré par le dessin de la jeune Amandine, un graphiste a décliné plusieurs idées de logo, dans un dessin plus institutionnel. Le Conseil Municipal salue l'implication des élèves et les félicite pour leur très bon travail, ainsi que les animatrices ». L'ancien logo « l'arbre », datait des années 90, 25 ans après, le nouveau marque les esprits avec une identité graphique contemporaine, qui va être reproductible sur tous les supports de communication communaux.

### ► Sécurité routière

La commune a été saisie de plusieurs problématiques de sécurité routière dans la traversée des agglomérations.

Il a ainsi été décidé de saisir le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Préfecture pour solliciter une analyse du trafic, de la vitesse et du comportement des usagers sur les tronçons de routes départementales concernées.

Des radars pédagogiques mobiles et des compteurs ont ainsi été mis en place mi-mars sur les routes départementales suivantes : le RD 20, route des Cars ; la RD 901 entrée de bourg en provenance de St Yrieix ; la RD 20 entre le bourg et la gare ; le RD 20 route de la Coquille à la Gare.

Un bilan des comptages et des vitesses constatées sera présenté lors d'une prochaine rencontre avec les services du Département et de l'Etat."





## 2 OPÉRATIONS SERONT LANCÉES CETTE ANNÉE.

### ■ Avancée des travaux du bassin de décantation

La première concerne la réalisation d'un bassin de décantation afin de répondre à la mise aux normes réglementaires des vidanges périodiques du plan d'eau.

Le cabinet GEONAT, maître d'œuvre du chantier, a organisé 3 réunions de chantier (le 04, 12 et 18 mai 2016). Les travaux sont pour l'heure arrêtés pour cause d'intempéries, le niveau d'eau trop élevé ne permet pas de réaliser les travaux prévus dans de bonnes conditions.



### ■ Réseau de sites d'accueil touristique du PNR

La deuxième opération concerne l'aménagement des wagons postaux dans le cadre du réseau de sites du PNR Périgord Limousin. Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.

Le Parc prend en charge l'élaboration et la mise en place des dispositifs d'exposition (vitrine, borne interactive ...) La finalisation est en cours, l'esprit graphique ainsi que les bornes interactives ont été présentées. Il existera une connexion entre les bornes interactives et les sites internet du PNR et celui de la commune.

La commune prend à sa charge la mise en accessibilité des wagons (implantation d'un monte personne), des cheminements et la signalétique, les accès aux différents réseaux (électricité...). Les travaux seront lancés en septembre. Une exposition sur le thème du châtaignier sera implantée cette année dans les wagons.



# PROGRAMME

## Animations 13 Juillet au 28 septembre 2015

### AOÛT

#### Mercredi 3 août

Initiation kayak sur le lac.

#### Samedi 6 août

Concours de pétanque organisé par l'association de la pêche de Bussière-Galant. Inscription à partir de 14h au bâtiment des vestiaires sportifs.

#### Dimanche 7 août

Journée vapeur et exposition de voitures anciennes organisée par l'association Asstrafer de 10h à 17h (tout public). Découverte du modélisme ferroviaire. Activité gratuite.

#### Mercredi 10 août

Initiation kayak sur le lac.

#### Dimanche 14 août

Balade en calèche avec les attelages de Jumilhac de 10h à 19h. Activité payante 2€ les 2 tours et accessible aux personnes à mobilité réduite. Retrait des tickets à l'accueil de l'Espace Hermeline.

#### Mardi 16 août

Animation « ludo-électrique » : test de quatre-cycles électriques tout terrain (tout public) de 14h à 17h30 en collaboration avec la Voie Verte de Châlus. Activité gratuite et accessible aux personnes à mobilité réduite. Départ sur le terrain de pétanque devant l'accueil.

#### Mercredi 17 août

Initiation kayak sur le lac.

### JUILLET

#### Dimanche 17 juillet

Animation « ludo-nautique », baptême de baby ski nautique uniquement pour les enfants de 4 à 10 ans sur le plan d'eau, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Activité gratuite. Se rendre au départ de l'activité. Réservation conseillée.

#### Lundi 18 juillet

Initiation et Tournoi de Sandball, découverte du meilleur du handball sur le sable à l'occasion d'une tournée des plages du Limousin, organisée avec la collaboration de la Ligue de Handball du Limousin. L'animation débutera à partir de 15h. Activité gratuite et ouverte à tous.

#### Mercredi 20 juillet

Initiation kayak sur le lac.\*

#### Du 20 au 24 juillet

Festival de la création spontanée : programmation de stages. La compagnie AP'NEZ organise pendant 4 jours des stages, spectacles, concerts, Bal Trad et animations sous le chapiteau de Cirque à l'Espace Hermeline. Demandez-nous le programme. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.apnez.fr](http://www.apnez.fr), vous y trouverez le bulletin d'inscription aux stages mais aussi la programmation. Pour tout contact : 06 79 00 65 79 / [contact@apnez.fr](mailto:contact@apnez.fr)

#### Samedi 23 juillet

Journée « VELORAIL GOURMAND » organisée par l'association OMNIBUSS.

#### Mardi 26 juillet

Animation « ludo-électrique » : test de quatre-cycles électriques tout terrain (tout public) de 14h à 17h30 en collaboration avec la Voie Verte de Châlus. Activité gratuite et accessible aux personnes à mobilité réduite. Départ sur le terrain de pétanque devant l'accueil.

#### Mercredi 27 juillet

Initiation kayak sur le lac.\*

### INFORMATION INITIATION KAYAK SUR LE LAC

Activité payante 6€ par participant. 3 créneaux horaires sont possibles : 14h-15h30, 15h30-17h ou 17h-18h30. 16 places maximum par créneau horaire.

Matériel prêté et encadrement assuré par le Club d'Aixe-sur-Vienne. Les pratiquants doivent être âgés de plus de 8 ans, savoir nager 25 mètres minimum et être capables de s'immerger, porter des chaussures fermées tenant aux pieds. Réservation obligatoire au plus tard la veille de l'animation. Retrait des tickets à l'accueil de l'Espace Hermeline.

Attention : l'activité sera maintenue en fonction des conditions météorologiques et si le nombre de participants est suffisant par créneau horaire.



## de la Communauté de communes des Monts de Châlus

### ► Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des monts de châlus

Secrétariat CIAS : 05 55 36 07 98 / 28 avenue  
François Mitterrand – 87 230 CHALUS

#### • Le service mandataire d'aide à domicile

Un nouvel accord de classification pour les salariés du particulier employeur  
La FEPEM et les syndicats de salariés se sont accordés sur l'évolution de la grille des métiers de la convention collective des salariés du particulier employeur. Cette grille des métiers intègre la diversité des emplois à domicile en fonction du domaine d'activités. Cet accord ainsi que l'évolution de la grille des salaires conventionnels sont parus au journal officiel le 18 mars 2016 et sont applicables à compter du 1er avril 2016. Tous les particuliers employeurs (y compris les personnes ayant recours au CESU) doivent informer leurs salariés de leur emploi et du niveau de salaire qui s'y attache dans un délai maximum de 6 mois.  
Les usagers du service mandataire du CIAS des Monts de Châlus vont être accompagnés dans cette démarche dans le cadre de leur mandat. En effet, le service mandataire du CIAS des Monts de Châlus accompagne les particuliers employeurs dans leur statut d'employeur (rédaction contrats de travail, fiche de paie, déclaration URSSAF, recherche de personnel...). Cette nouvelle classification a été présentée aux aides à domicile lors d'une réunion d'information à la salle des fêtes de Les Cars.

Contact : Nadine CAHU / 28, Avenue François  
Mitterrand - 87230 CHALUS  
Tél.: 05 55 36 09 80 / email : servicemanda-  
taire@montsdechalus.fr

#### • Le multi- accueil « lili prune » pour les 0 - 6 ans

Le multi-accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : Accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « Lili Prune » pour les 0-6 ans / Le  
Bourg – 87 230 LES CARS

Contact : Marie-Cécile PAILLER au 05 55 36 03  
85 / e-mail : liliprune@mutualitefrancaise.fr

#### • Relais assistantes maternelles des monts de châlus

Le Relais Assistantes Maternelles des Monts de Châlus est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des professionnels de la petite enfance et des parents. Les parents et futurs parents peuvent y bénéficier gratuitement d'un accompagnement et d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les assistantes maternelles y trouvent un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes.

Les temps collectifs proposés par le RAM, les lundis et jeudis matin, constituent des temps de professionnalisation pour les assistantes maternelles et des temps d'éveil et socialisation pour les enfants.

#### • Accueil de loisirs bouge tes loulous et bouge tes copains

Les accueils de loisirs reçoivent sur réservation les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous donnons aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie, et de vivre des apprentissages diversifiés. Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des garderies ont été mises en place, ainsi qu'une navette.

#### • Qu'est-ce que l'accueil jeunesse ?

L'accueil jeunesse est un lieu de loisirs ouvert à tous les jeunes de 11 à 17 ans. C'est un espace de rencontre, d'échange et d'expression encadré par des animateurs qualifiés qui aident les jeunes à monter des projets à organiser des activités : Sport, création, musique, spectacles, jeux, concerts ...

Ouverture

En période scolaire : Du lundi au vendredi :

16h15-18h00 ; Mercredi : 14h00 à 18h00

Pendant les vacances scolaires : Du lundi au  
vendredi : 14h00-18h00

### ► Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de la Haute-Vienne arrêté le 30 mars 2016 prévoit la fusion des Communautés de Communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus (Bussière galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Janailhac, Lavignac, Les Cars, Meilhac, Nexon, Pageas, Rilhac-Lastours, Saint-Hilaire-les-Places, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-Ligoure). Le Préfet a notifié par arrêté le 18 avril 2016 le projet de périmètre de fusion qui devra être effectif au 1er janvier 2017. Dès lors, il est demandé à chacun des conseils municipaux concernés d'engager ce processus de fusion en se prononçant sur :

- La validation du projet définitif de périmètre,
- La composition du nouveau conseil communautaire,
- Les statuts de la nouvelle communauté de communes.

Deux délibérations sont ainsi adoptées portant sur la validation du périmètre et la répartition des sièges au sein du nouveau conseil communautaire. Il compterait 30 membres (soit 15 pour les Monts de Châlus et 15 pour le Pays de Nexon). La commune comptera ainsi 3 conseillers communautaires contre 4 actuellement. Cette option permet un juste équilibre dans la représentation des communes et entre les deux territoires communautaires, comme l'avait demandé le conseil municipal dans sa délibération sur le SDCI. S'agissant du projet de nouveaux statuts, un travail d'harmonisation va être réalisé avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Une proposition sera faite pour la rentrée 2016.



### ► Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

De nouvelles dispositions législatives régissent l'élaboration des PLUI qui visent principalement à limiter la consommation des espaces agricoles et à renforcer la prise en compte des données environnementales. La définition des surfaces potentiellement constructibles devra donc prendre en compte ce cadre réglementaire particulièrement contraignant avec des possibilités d'évolution limitées.

Les premiers bilans laissent en effet apparaître pour la commune qu'environ 25% des surfaces affectées à la construction ont été consommées en 10 ans, soit une vingtaine d'hectares (sur 72ha constructibles) pour une cinquantaine de constructions. A ceci s'ajoute de nombreux logements vacants sur le territoire ainsi que la question de la reprise des exploitations existantes. Pour l'avenir il apparaît clairement que les terrains constructibles seront concentrés et regroupés autour des espaces déjà urbanisés (centre-bourg, parties agglomérées...).

#### • Qu'est-ce qu'un PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fixe les règles d'urbanisme du territoire de la Communauté de Communes. C'est un document unique qui traduit le projet intercommunal et exprime la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement des communes, maintenir et accueillir les habitants et favoriser le développement des activités. Il permet de se doter de règles pour gérer l'espace et engager des actions.

#### • Les étapes et le calendrier prévisionnel de la révision



#### • L'accompagnement et la concertation

La démarche est appuyée par un prestataire : le cabinet GHECO (urbaniste). Tout au long de la procédure une démarche de concertation avec la population est programmée :

- des articles dans les bulletins municipaux, de l'information sur internet,
- des réunions publiques,
- une exposition publique,
- un registre destiné aux observations,
- des concertations spécifiques : acteurs agricoles, ..

#### • Renseignements et informations

Communauté de Communes des Monts de Châlus :  
05 55 78 29 29 - [accueil@montsdechalus.fr](mailto:accueil@montsdechalus.fr) – [www.montsdechalus.fr](http://www.montsdechalus.fr)

### ► Maintien du réseau de soins de proximité

La communauté de communes des Monts de Châlus va lancer une étude de définition d'une stratégie d'offre de soins de premier recours à l'échelle communautaire. Cette étude est réalisée par la Mutualité Française Limousine, la MSA et l'Observatoire régional de santé. Sur la base d'un projet de santé intercommunal, un pôle de santé pourrait être créé sur la communauté de communes des Monts de Châlus intégrant tous les professionnels présents sur les différentes communes : Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac. L'élaboration de ce projet de santé est la condition pour obtenir les aides de l'Etat, de la Région et de l'Europe pour tout projet d'investissement. S'agissant de la poursuite du cabinet médical du Docteur Fonmarty, de sérieuses perspectives de reprise sont en cours. Il est décidé de solliciter l'accompagnement d'un cabinet spécialisé pour accompagner l'installation d'un nouveau médecin (coût : 5 000€).

# ZOOM sur...

## Les landes de la Haute Renaudie

### ■ Le pâturage ovin au service de ces espaces naturels

La commune de Bussière-Galant abrite un patrimoine naturel remarquable que sont les landes. Ces espaces, anciens biens de section, dominés par la Bruyère constituaient autrefois un véritable espace agricole. Les landes étaient souvent fauchées pour fournir la litière des animaux ou alors pâturées dans certains secteurs de la région, par des petites troupes de brebis et/ou vaches, que les habitants et paysans surveillaient.

L'évolution des techniques agricoles au cours du XIX<sup>e</sup> siècle a souvent mis fin à ces pratiques agropastorales qui permettaient de limiter le vieillissement de la lande. Les paysages s'en sont alors trouver modifier :

- Abandonnées, elles ont alors très vite été colonisées par la Fougère aigle et ont évolué vers des boisements de Bouleaux et chênaies
- Certaines ont été plantées avec des essences résineuses (Epicéa, Douglas...) afin de les valoriser économiquement
- Celles de basse altitude ont pour beaucoup été transformées en prairies pour fournir un fourrage de meilleure qualité ou en cultures.

De ce fait, les landes ont diminué de plus de 98 % en un siècle en Limousin. Elles ne représentent plus aujourd'hui que 0,29 % de la superficie régionale. Ces espaces sont aujourd'hui reconnus, au niveau

européen, comme des habitats naturels d'intérêt communautaire, au titre de la directive Habitats (1992).

Bien connues des naturalistes limousins, les landes de la Haute-Renaudie constituent un véritable réservoir de biodiversité : Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Criquet des Ajoncs... et bien d'autres espèces animales et végétales. Abandonnée depuis plusieurs années, la lande est dominée par la Fougère aigle et la Bourdaine étouffant progressivement les espèces caractéristiques de la lande telles que la Bruyère cendrée, Callune, l'Ajonc nain... De gros travaux de restauration s'avéraient nécessaire pour freiner cette dynamique d'évolution, responsables de la fermeture du paysage, et ainsi favoriser la germination des espèces de la lande.

Soucieuse de préserver ce patrimoine, la commune de Bussière-Galant s'est alliée au PNR Périgord Limousin et au CEN Limousin pour mener ensemble une réflexion de restauration sur ce site. C'est ainsi qu'en 2012, la commune signe une convention de gestion tripartite avec les 2 organismes précités pour la gestion de ce bien communal, d'une superficie totale de 22 ha. Le PNR PL a accompagné la municipalité à porter en tant que maître d'ouvrage un contrat natura 2000 pour la restauration de ce site. Le CEN Limousin, fort de son expérience en matière de restauration et entretien de milieux landeux, a lui participé au projet en validant l'itinéraire technique de restauration et en participant au suivi des travaux et du pâturage ovin.



Pâturage ovin et reprise de la végétation landicole © CEN Limousin

Avant travaux en février 2009



©CEN Limousin



©CEN Limousin

Après travaux en septembre 2013

Les travaux de restauration de la lande ont donc débuté en 2013 par du broyage lourd afin de rajeunir la lande et relancer la germination des bruyères.

Pour minimiser l'impact des travaux sur la faune, ceux-ci ont été réalisés en dehors des périodes de nidification des oiseaux.

Dès la phase de restauration terminée, des actions récurrentes d'entretien ont été engagées pour limiter la repousse des arbustes et de la Fougère aigle.

Pour épuiser les rhizomes de la Fougère aigle, 2 passages annuels au gyrobroyeur sur les frondes sont réalisés en juin et juillet par une entreprise locale.

Le retour d'une activité pastorale sur le site grâce à l'implication d'une exploitation locale (GAEC des Gravilles) porte également ses fruits. Depuis 4 ans, une centaine de brebis viennent parcourir la lande quelques semaines, pour y consommer des jeunes pousses de Ronces, Bourdaine, Molinie... permettant ainsi le maintien d'un paysage ouvert. Cette activité est assurée gracieusement par l'éleveur, soucieux de l'intérêt écologique de ces espaces et heureux de faire revivre une activité pastorale sur le site.

Le pâturage ovin a l'avantage, contrairement à un entretien mécanique, de maintenir une physionomie diversifiée de la lande par sélection des plantes par

les animaux et aussi de limiter les coûts puisque l'entretien par pâturage est réalisé bénévolement par le GAEC des Gravilles.

Un nouveau contrat Natura 2000 porté par la commune devrait permettre de poursuivre les travaux de limitation de la Fougère aigle. Soulignons encore l'importance du partenariat établi entre la commune, le PNR PL, le CEN Limousin et le GAEC des Gravilles, qui grâce aux compétences et motivations de chacun, permet de sauvegarder ce patrimoine naturel communal remarquable.

Des aménagements sont en train d'être finalisés afin de permettre la découverte de la lande de la Haute-Renaudie en parcourant un sentier inscrit au PDIPR.

Des travaux similaires ont également été menés par le CEN Limousin sur la lande de Puy Chabrol afin de favoriser le développement de la Bruyère ciliée (en limite de répartition) et de la Gentiane pneumonanthe (espèce protégée au niveau régional).

*Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :*

- Mairie de Bussière-Galant 05.55.78.80.26
- PNR Périgord Limousin 05.53.55.36.00
- CEN Limousin 05.55.03.29.07

## Avancée projet Elephant Haven Sanctuaire pour éléphants

Suite à la réunion organisée en mairie en février dernier réunissant les différents intervenants du dossier, l'avancée est la suivante :

- Le dossier de demande d'ouverture d'établissement est en cours d'instruction par les services de la DDCSPP.
- L'acte d'acquisition de la propriété a été signé (une trentaine d'hectares au lieu-dit Retabout).
- Un permis d'aménagement des bâtiments existants pour l'accueil des deux premiers éléphants devrait être déposé d'ici fin juin en mairie.
- Un cabinet d'étude a été désigné pour mener une étude d'impact environnemental dans le cadre du classement de cet établissement dans la catégorie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Enfin, Elephant Haven a sollicité la commune sur l'aliénation de deux anciens chemins publics inutilisés présents sur cette propriété. Un avis de principe favorable est donné sachant que les acquéreurs s'engagent à prendre en charge tous les frais consécutifs à cette opération (frais de bornage et de géomètre, frais de commissaire enquêteur, frais de notaire...), sans aucune soulte pour la Commune. Le vente sera réalisée au prix de 1 000€ l'hectare. Cette aliénation sera soumise à une enquête publique qui sera lancée concomitamment avec celle concernant l'étude d'impact environnementale au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans tous les cas, le lancement de l'enquête publique sera subordonné à une délibération du conseil municipal dès lors que la commune aura reçu toute assurance et garanties sur le démarrage effectif de cette entreprise.



www.elephanthaven.com



BON A SAVOIR

## La Mission Locale Rurale

### ■ Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un accompagnement socio-professionnel aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur 4 antennes (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et 14 Permanences.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer !

Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel, des conseils personnalisés, des ateliers collectifs, l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs, des stages en entreprise et un appui pour négocier votre futur emploi.

Vous bénéficierez aussi de son aide dans votre recherche de logement, votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'accès à vos droits dans le domaine de la santé et à un réseau pour la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)...

Depuis avril 2015, la Mission Locale s'engage dans l'expérimentation Garantie Jeunes.

Vous êtes sans ressources ou vous avez des ressources très modestes (inférieures ou égales au RSA), vous n'êtes ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation et sans soutien familial, vous avez entre 18 et 25 ans et vous voulez travailler ; la Garantie Jeunes permet un socle de ressources de 461,26€ par mois dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi pendant 12 mois.

### ■ Permanence à la Salle des Permanences

Place Salvador Allende - 87230 CHALUS  
2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mardi matin

### ■ Pour convenir d'un rendez-vous :

Contactez la Mission Locale Rurale  
au 05.55.70.45.74



## Jeunes, Entreprises et Collectivités... La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

Une Equipe pour REpondre au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une équipe pluridisciplinaire.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
- Une offre de services gratuite.

Un APPUI au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- Identifier et analyser des profils de postes.
- Diffuser votre offre selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.
- Aider à la décision du choix du contrat de travail.

Information et présentation des différentes mesures et contrats existants : Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Contrat Emploi d'Avenir...

- Organiser une période de stage, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une formation adaptée au jeune et à l'entreprise.
- Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Favoriser la RENCONTRE des Jeunes et des Entreprises :

- Promouvoir les métiers et secteurs à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : Job Dating Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une immersion en entreprise afin de vérifier l'employabilité d'un candidat...

Contacts et Informations :

05.55.70.45.74

# VIE ASSOCIATIVE



## ► LES JARDINIERS EN BALADE

Magnifique journée pour cette sortie des Jardiniers de Bussière Galant qui sont allés visiter La Rochelle. A l'arrivée une balade en calèche a ravi les 55 inscrits qui ont pu admirer la vieille ville et ses jardins. Une guide de l'Office du Tourisme a retracé l'histoire : ville belle et généreuse avec un patrimoine naturel et architectural exceptionnel ! Elle conserve son titre de « porte Océane » par la présence de ses 3 ports (de pêche, de commerce et de plaisance).

Un repas raffiné a conquis toutes les papilles et l'après midi, la visite de l'aquarium a été le « summum » avec ses 12000 animaux marins. Un pique-nique près du port a clôturé cette journée très ensoleillée, et chacun a rejoint le bus avec pleins d'images dans les yeux.

### 2 dates à retenir :

**Sortie au cabaret de Vierzon le jeudi 15 Septembre 2016**

**Soirée théâtre à la salle polyvalente le samedi 14 Octobre**

## ► OMNIBUSS

Samedi 23 juillet à Bussière-Galant, l'Association OmniBuss propose le "Vélorail gourmand et Soirée festive"

Programme :

- 19h : Vélorail Gourmand  
Partez en vélorail pour 4 étapes culinaires animées par la Compagnie Apnez avec performances et animations improvisées tout au long du parcours
- 21h : Soirée dansante sous chapiteau avec la Compagnie Apnez, entrée au chapeau



Inscription obligatoire

(avant le 20 Juillet 2016)

au 05 55 78 86 12 / 06 87 26 48 34

Adultes : 15€, Enfants (moins de 8 ans) : 6€

Organisation : Association OmniBuss avec le soutien de la Commune de Bussière-Galant



## Les Manifestations communales à venir :

JUILLET		
03	Voyage amicale de Brumas	Brumas
10	Cérémonie commémorative 10/11h au Fer de l'Ane	St Nicolas
20 au 24	« L'instantané Festival » avec la Compagnie AP'NEZ	Espace Hermeline
23	Vélorail gourmand avec l'association OMNIBUSS à la cabane de chasse	Espace Hermeline
24	Repas organisé par l'ACCA	La cabane de chasse
AOÛT		
06	Concours de pétanque organisé par l'APPMA	Espace Hermeline
07	Journées Vapeur organisées par ASSTRAFER	Espace Hermeline
07	Thé dansant du club de l'amitié	Salle des fêtes
15	Méchoui de l'amicale de Brumas	Brumas
SEPTEMBRE		
17	Repas dansant du Club de l'amitié	Salle des fêtes
OCTOBRE		
02	Thé dansant de la FNACA	Salle des fêtes
08 et 09	Journées Champignons et Nature organisées par OMNIBUSS	Le Bourg
15	Soirée théâtre des Jardiniers	Salle des fêtes
28	AG de la FNACA	Salle des associations
NOVEMBRE		
20	Thé dansant du Club de l'amitié	Salle des fêtes
DÉCEMBRE		
11	Marché de Noël de l'amicale scolaire	Salle des fêtes
18	Repas des aînés Le Limousin	Salle des fêtes

## Etat Civil - 31 décembre 2015 à 13 juin 2016

BUSSIÈRE-GALANT	
Naissances	
SAZERAT LABONNE Tymael Patrick	13 01 16
BESSE Louane Herlien Guillaume	13 03 16
GARNAUDIE Elsa	18 05 16
RENOUOT Cassandre	15 06 16
Décès	
DUBOIS Bernard	31 12 15
DESBORDES Jean-Maurice	02 01 16
REYMOND Paul	10 01 16
MOREAU Germaine épouse DELAUTRETTE	06 02 16
LAUMONNERIE Catherine veuve MARTY	25 03 16
SELLET Serge Eugène	03 04 16
RAFFIER René Antoine	03 05 16
BOISSOUT Colette Raymonde épouse DESSEIX	19 05 16
ST NICOLAS COURBEFY	
Naissances	
BELIN BARRIERE Emilien Louis	31 03 16

# TEMPS FORTS



1<sup>er</sup> vide grenier de l'ACCA de St Nicolas



Le travail difficile des apprentis d'Auteuil



Retrouvailles des anciens élèves de l'école de St Nicolas



Soirée années 80 par l'amicale scolaire



Cérémonies du 8 mai 1945



Les trompes nontronnaises au hameau de Courbefy



Fête du hameau de Peyrussas par OMNIBUSS



Réunion publique PNR sur la continuité écologique et sédimentaire de la Dronne

Les coordonnées de la Mairie  
Mairie de Bussière-Galant • Place Charles de Gaulle 87230 Bussière-Galant  
Tél : 05 55 78 80 26 Fax : 05 55 78 16 75 / E-mail : [mairie.bussiere-galant@wanadoo.fr](mailto:mairie.bussiere-galant@wanadoo.fr)

[www.bussiere-galant.fr](http://www.bussiere-galant.fr)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 9H-12H / 14H-17H

Jeudi, Samedi : 9h-12h. Fermeture les samedis matins au mois d'août